



BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

-

ÉTUDE ET RÉALISATION D'AGENCEMENT (ERA)

FORMATION

- Elle a pour but de dispenser les connaissances techniques, artistiques, professionnelles et les méthodes nécessaires pour :
- Traduire les projets des créateurs sous forme de documents techniques
 - Assurer une parfaite liaison entre les différents intervenants sur un chantier d'aménagement ou de décoration (architectes, architectes d'intérieur, techniciens et spécialistes des différents corps de métiers).

Les compétences professionnelles touchent autant à la conception technique des ouvrages qu'à leur exécution.

La conception

- Liaison avec les architectes et les architectes d'intérieur,
- Adaptation du projet à la réglementation en vigueur,
- Choix des méthodes pour l'exécution du projet,
- Élaboration des documents techniques,
- Détermination des instructions nécessaires aux agents de maîtrise tous corps d'état,
- Contrôle des coûts.

L'exécution

- Établissement du programme et du calendrier des travaux d'exécution (cahier des charges),
- Répartition des marchés et passation des commandes auprès des fournisseurs et fabricants,
- Respect de la législation et de la réglementation,
- Maîtrise des imprévus inhérents à tous chantiers.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Peuvent présenter leur candidature, les élèves titulaires :
- d'un bac général scientifique,
 - d'un bac technologique STI2D, STI2D+AC
 - d'un bac professionnel : TMA, ERA.

Recrutement sur dossier scolaire, selon la procédure nationale **PARCOURSUP** accessible par internet sur <https://www.parcoursup.fr/>

ÉTUDES

32 heures hebdomadaires

Enseignement général (10h) : culture générale et expression, langue vivante, mathématiques, sciences physiques-chimie.
Enseignements de spécialité (20h) : culture design et architecture, étude de projet, préparation et suivi de mise en œuvre de la réalisation.

Accompagnement personnalisé (2h)

Stage en entreprise de 6 semaines en fin de 1^{ère} année.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Les débouchés sont nombreux et variés. Les emplois sont implantés dans des agences ou des bureaux d'études qui prennent en charge l'aménagement et la réalisation d'appartements, de locaux commerciaux, de bureaux, de stands d'exposition...

POURSUITE D'ÉTUDES

Les titulaires du BTS Etude et Réalisation d'Agencement peuvent envisager une poursuite d'études en licence professionnelle notamment la licence professionnelle « Chargé d'affaires en agencement » (en partenariat avec l'École Boule, l'université de Marne la Vallée, la chambre syndicale de l'agencement), ainsi que dans les secteurs de l'architecture et du design d'espace.

L'ESAA Boule est un établissement public. Le régime est l'externat (pas d'hébergement possible) ou la demi-pension. Cette formation ouvre droit au régime de sécurité sociale des étudiants.